

SESSION DU 14 MARS 2016**RAPPORT N° EDU 39**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DÉVELOPPEMENT ET ÉDUCATION**■ SERVICE COLLÈGES****9262****Mise en oeuvre du plan collèges nouvelles générations -
Point d'étape**

Depuis 2012, l'assemblée départementale a fait du *plan collèges nouvelles générations* sa priorité d'investissement avec un engagement initial de 270 M€ sur la période 2012/2018.

En 2016, comme pour les années à venir, l'éducation constitue le premier budget d'investissement du département. En même temps que ce choix traduit la priorité que nous accordons à la réussite de la jeunesse de Meurthe-et-Moselle, il apporte également un soutien important à l'économie et l'emploi départemental notamment dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

Le PCNG donne par ailleurs au département la possibilité de lutter concrètement contre le réchauffement climatique et d'agir pour l'efficacité énergétique de ses bâtiments.

Dans cette perspective, le PCNG intègre les objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique qui prévoient l'exemplarité énergétique des collectivités publiques. Les bâtiments publics devront répondre aux normes des bâtiments à énergie positive en produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment pour leur fonctionnement.

Afin de traduire concrètement ces objectifs dans les collèges publics de Meurthe-et-Moselle l'engagement initial du département de 270 M€ est porté à 300 M€ et le *plan collèges nouvelles générations* sera mis en œuvre jusqu'en 2021.

Rappelons que le *plan collèges nouvelles générations* est le fruit d'un travail mené avec l'ensemble des partenaires, départementaux et locaux lors d'une phase approfondie d'appels à contribution et d'échanges dans chacun des territoires comme au niveau départemental.

Cette concertation se poursuit encore aujourd'hui jusque dans la mise en œuvre du *plan collèges nouvelles générations*. C'est notamment le cas à travers les comités de pilotage créés pour suivre les opérations de construction et de restructuration des établissements ou pour la redéfinition de la carte des collèges et de la sectorisation.

A travers la construction de 12 collèges neufs, la restructuration profonde de 7 autres établissements et partielle de 33 autres, le *plan collèges nouvelles générations* traduit les ambitions éducatives du Conseil départemental pour tous les collèges du département :

- une plus grande mixité sociale, scolaire et géographique,
- des conditions de travail et d'étude adaptées aux exigences pédagogiques et aux technologies actuelles,
- l'accessibilité pour tous, à proximité raisonnable du domicile, assurée par des transports gratuits,
- un patrimoine inscrit dans la transition énergétique et écologique,
- un service public d'éducation innovant, évolutif, ouvert sur son environnement et acteur de son territoire.

C'est dans ce contexte et conformément à la délibération de juin 2012, que ce rapport présente un point d'étape de la mise en œuvre du *plan collèges nouvelles générations*, à ce jour. Il fait suite aux rapports présentés sur le même sujet lors des sessions du 10 décembre 2012, du 9 décembre 2013 et du 15 décembre 2014.

Il complète ainsi le rapport budgétaire 2016 de la mission collèges et vie scolaire en présentant :

- l'actualisation des données concernant l'évolution démographique des collégiens à l'horizon 2025 et son impact sur la carte des collèges et la sectorisation, le cas échéant,
- l'état d'avancement de la programmation des travaux 2012-2021,
- l'équipement des collèges dans le cadre du plan numérique national,
- la programmation des travaux de sectorisation,
- la mise en œuvre de l'offre de service en termes d'accueil, d'entretien, de maintenance et de restauration.

1 - L'évolution démographique des collégiens à l'horizon 2025 et son impact sur le *plan collèges nouvelles générations* :

Le *plan collèges nouvelles générations*, tel que défini à ce jour par la délibération du 25 juin 2012, a été conçu sur la base d'une étude, en termes de prospective scolaire, réalisée à partir des données de 2010.

Afin de vérifier la validité des scénarii déclinés alors, il était important de tenir compte des évolutions démographiques récentes et de leur projection à l'horizon 2025.

Aussi, le conseil départemental a sollicité les services de l'INSEE afin de conforter les éléments statistiques produits par le service collèges.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, on peut souligner que les deux études, à la fois celle de l'INSEE et celle du service collèges, mettent en lumière des évolutions d'effectifs semblables et convergentes. Elles doivent nous permettre de mieux appréhender les enjeux liés à l'évolution de la carte des collèges et à la sectorisation afin de prendre les meilleures décisions quant aux ajustements à réaliser sur le PCNG, le cas échéant.

Elles font l'objet d'une présentation détaillée ci-dessous, territoire par territoire, avec en regard :

- d'une part, ce que prévoyait la délibération du 25 juin 2012,
- et d'autre part, les ajustements nécessaires, le cas échéant.

1.1 – Territoire de Longwy.

Bassin de vie de Longwy – Longlaville – Mont Saint Martin – Herserange.

Le PCNG avait prévu en 2012 :

- la fusion des collèges d'Herserange et de Longlaville sur le site du collège de Longlaville restructuré à neuf,
- la construction d'un collège neuf sur le site, dénommé « Aviation », proche du lycée A. Mézières de Longwy dont l'annexe réintégrera le lycée,
- la fermeture à terme des collèges Anatole France à Mont-Saint-Martin et Vauban à Longwy.

Evolution des effectifs à l'horizon 2025 :

	Capacité d'accueil	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
LEXY Emile Gallé	750	476	512	502	506	500	503	494	523	529	510	503
LONGLAVILLE	450	408	416	451	471	455	440	444	431	434	424	405
LONGUYON Paul Verlaque	350	462	448	412	396	397	400	410	410	385	387	351
LONGWY Albert Lebrun	400	313	329	350	340	343	341	329	348	355	349	362
LONGWY Vauban	600	421	462	441	443	449	457	450	467	482	469	479
MONT SAINT MARTIN Anatole France	400	223	215	229	241	239	246	257	265	262	246	239
REHON Pierre Brossolette	400	410	420	406	391	374	367	360	369	360	341	325
VILLERUPT Théodore Monod	700	519	521	524	542	577	617	610	616	640	623	634
Total		3 232	3 323	3 315	3 330	3 334	3 371	3 354	3 429	3 447	3 349	3 298

Les effectifs sur l'ensemble de ce territoire sont relativement stables avec 3 323 collégiens présents en 2015 et 3 298 prévus en 2025, même si on peut observer un pic d'environ 200 élèves en 2021 et 2022. La tendance est la même sur le bassin de vie de Longwy – Longlaville – Mont Saint Martin – Herserange, avec un total de collégiens qui varie de 1 422 collégiens en 2015 à 1 485 en 2025.

Par ailleurs, au-delà de ce constat en terme d'évolution démographique de ce secteur, d'autres éléments importants à prendre en compte se sont récemment ajoutés:

- L'Education Nationale envisage de créer sur cet établissement une école du socle qui regrouperait au sein du collège tout le cycle 3, c'est-à-dire les CM1, CM2 et 6^{ème}. Les CM1 et CM2 représentant à eux seuls un effectif total d'environ 200 élèves.
- Le site de « l'aviation » n'étant pas libre avant 2021 au plus tôt, le maire de Longwy a proposé un nouveau terrain d'implantation sur la ville haute, dans le quartier du Pulventeux, à l'emplacement de l'ancienne usine Panasonic.

- Les écoles et le collège de Mont-Saint-Martin sont classés en réseau d'éducation prioritaire par l'Education Nationale et obtiennent, à ce titre, des moyens supplémentaires assez importants.
- Le maire de Mont-Saint-Martin s'est dit prêt à cofinancer le collège qui accueillerait l'école du socle.

L'examen des nouvelles propositions nécessite un travail supplémentaire à mener en concertation avec les acteurs concernés pour dégager une solution optimale qui prenne en compte toutes les données. L'objectif sera ensuite d'arrêter une carte des collèges et une sectorisation définitives.

1.2 Territoire de Briey.

Bassin d'Audun-le-Roman - Piennes – Tucquegnieux :

Le PCNG avait prévu en 2012 :

- de restructurer ou reconstruire à neuf le collège de Tucquegnieux,
- de restructurer à neuf le collège d'Audun-le-Roman,
- de fermer, à l'issue des opérations mentionnées ci-dessus, le collège de Piennes.

Compte tenu des enjeux interdépartementaux sur le Bassin de Landres, les conseils départementaux de Meuse et de Meurthe-et-Moselle ont commandé en 2015 une étude pour la scolarisation conjointe des élèves des collèges de Piennes (54) et de Boulogny (55).

Evolution des effectifs à l'horizon 2025 :

	Capacité d'accueil	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
AUDUNLE ROMAN Gaston Ramon	450	314	292	296	299	303	305	288	280	266	269	262
BRIEY Jules Ferry	350	302	301	301	316	308	315	315	310	314	312	310
BRIEY Jean Marmus	480	453	448	456	470	452	440	434	426	449	458	451
JARNY Louis Aragon	800	610	625	623	599	597	596	569	587	589	571	564
JARNY Alfred Mézières	450	374	362	368	360	370	378	386	396	396	403	411
JOEUF Maurice Barès/ HOME COURT	500	396	402	426	448	448	449	456	437	458	457	451
PIENNES Paul Langevin	550	339	347	363	344	345	336	322	325	300	305	309
TUCQUEGNEUX Joliot Curie	550	301	323	330	324	318	324	316	326	343	363	352
		3 089	3 100	3 163	3 160	3 141	3 143	3 086	3 087	3 115	3 138	3 110

Les effectifs sur l'ensemble de ce territoire sont relativement stables avec 3 100 collégiens présents en 2015 et 3 110 prévus en 2025. La tendance est la même sur le bassin d'Audun-le-Roman - Piennes – Tucquegnieux, avec un total de collégiens qui varie de 962 collégiens en 2015 à 923 en 2025.

Si on étend cette étude au collège voisin de Boulogny, situé en Meuse, on constate que l'effectif global à scolariser en collège est d'environ 1 130 collégiens sur ce secteur : 923 issus de Meurthe-et-Moselle et environ 200 de Meuse.

Trois collèges permettent d'accueillir cette population scolaire. Le *Plan Collèges Nouvelles Générations*, initié par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, prévoit la reconstruction à neuf des collèges de Tucquegnieux et Audun-le-Roman.

Aussi, un troisième collège, « interdépartemental », pourrait à terme accueillir les collégiens meusiens et meurthe-et-mosellans actuellement scolarisés à Boulogny et Piennes, entre autres.

Plusieurs hypothèses d'implantation de ce collège interdépartemental ont été étudiées par un programmiste sur la base de l'application du référentiel bâtiment du PCNG : le collège de Boulogny restructuré à neuf, avec une capacité d'accueil de 400 élèves ; le collège de Piennes restructuré à neuf, avec une capacité d'accueil de 400 élèves ; un collège neuf dans un lieu tiers avec une capacité d'accueil de 400 élèves.

Il ressort de cette étude :

- que la restructuration d'un des deux collèges actuels s'avère être la solution la moins coûteuse, environ 11 M€ contre plus de 13 M€ pour un collège neuf,
- que, si on compare les deux hypothèses de restructuration des collèges existants à fonctionnalité égales, c'est le site de Piennes qui se prête le mieux à une restructuration à neuf avec une disposition logique et rationnelle des locaux sur la parcelle et la possibilité d'envisager le phasage des travaux en site occupé sans recourir à l'usage de locaux préfabriqués.

Elle montre également, en fonctionnement à terme, tout l'intérêt pour les deux départements de mutualiser leurs efforts en réalisant sur ce secteur un collège interdépartemental, sources d'économies pour chacune des deux collectivités.

Toutefois, le conseil départemental de la Meuse a indiqué que cette opération n'est pas prioritaire dans son plan pluriannuel d'investissements et qu'en conséquence, il ne prévoit pas de décision d'engagement à court terme. Il est donc proposé de poursuivre la réflexion interdépartementale avec la Meuse, de confirmer le maintien des collèges d'Audun-le-Roman, Tucquegnieux et Piennes, en étudiant l'affectation optimale des crédits prévus au PCNG sur le territoire.

1.3 – Territoire du Val de Lorraine.

Au-delà des investissements prévus initialement dans tous les collèges de ce territoire dans le cadre du PCNG et listés dans le rapport du 25 juin 2012, il n'était prévu aucune modification en termes de carte des collèges et de sectorisation.

Evolution des effectifs à l'horizon 2025 :

	Capacité d'accueil	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
BLENOD LES PONT- A- MOUSSON Vincent Van Gogh	700	445	453	433	465	455	449	455	436	437	437	435
CHAMPIGNELLES Julien Franck	600	417	404	406	400	404	414	407	421	430	440	461
CUSTINES Louis Main	300	300	302	272	280	266	282	285	275	291	274	281
DIEULOUARD Joliot Curie	500	459	456	462	455	459	453	441	424	436	458	462
FROUARD Jean Lurçat	350	293	294	281	281	290	298	310	323	321	325	314
LIVERDUN Grandville	500	466	439	423	423	416	431	429	431	452	455	468
NOMENY Val de Seille	400	369	370	377	370	356	352	342	342	323	335	308
PAGNY/MOSELLE La Plante Gribé	450	307	299	282	288	302	306	328	352	357	357	352
THIAUCOURT Ferdinand Buisson	300	232	257	240	238	253	261	281	295	286	280	263
PONT- A- MOUSSON Jacques Marquette	650	535	527	513	528	556	579	591	576	560	541	522
Total		3823	3801	3689	3728	3757	3825	3869	3875	3893	3902	3866

Les effectifs sur l'ensemble de ce territoire sont très stables avec 3 801 collégiens présents en 2015 et 3 866 prévus en 2025 et les taux d'occupation des collèges présents sur ce territoire sont très satisfaisants. Aussi, il n'y a aucun ajustement à effectuer par rapport à la délibération initiale. Il conviendra cependant de rester attentif à l'évolution des effectifs de chaque collège afin d'anticiper tout déséquilibre éventuel en adaptant les secteurs de recrutement, le cas échéant.

1.4 – Territoire de Terres de Lorraine.

Au-delà des investissements prévus initialement dans tous les collèges de ce territoire dans le cadre du PCNG et listés dans le rapport du 25 juin 2012, il n'était prévu aucune modification en termes de carte des collèges et de sectorisation.

Evolution des effectifs à l'horizon 2025 :

	Capacité d'accueil	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
COLOMBEY- LES-BELLES Jacques Gruber	400	446	428	467	454	459	460	475	475	491	469	458
FOUG Louis Pergaud	250	185	199	181	177	178	169	174	169	154	146	149
NEUVES- MAISONS Jacques Callot	900	619	633	641	663	641	632	613	612	611	594	609
NEUVES- MAISONS Jules Ferry	600	478	467	449	453	542	441	435	437	425	421	400
TOUL Amiral de Riery	620	588	549	551	523	529	539	572	569	553	552	528
TOUL Croix de Metz	600	511	522	502	496	480	458	469	458	460	464	454
TOUL Valcourt	700	601	598	596	615	613	592	605	587	574	575	549
VEZELISE Robert Césent	470	480	447	486	517	515	542	539	492	491	480	476
Total		3 908	3 843	3 873	3 898	3 957	3 833	3 882	3 799	3 759	3 701	3 623

Les effectifs sur l'ensemble de ce territoire sont en baisse sensible avec 3 843 collégiens présents en 2015 et 3 623 prévus en 2025. Les effectifs des collèges ruraux de Colombey-les-Belles et de Vézelize restent stables, voire en légère augmentation, alors que les autres collèges du territoire voient leurs effectifs baisser tout en conservant un taux d'occupation satisfaisant.

Seule exception, le collège de Foug dont l'effectif approchera en 2025 le seuil des 150 collégiens et nécessitera d'en revoir le secteur de recrutement afin de l'élargir et de rééquilibrer ses effectifs avec ceux des collèges de Toul, à l'instar du travail qui avait été mené sur le collège de Colombey-les-Belles, il y a quelques années.

Par ailleurs, la communauté de communes de Moselle et Madon a décidé, en lien avec le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, le conseil régional ACAL et l'Education Nationale, de diligenter une étude de faisabilité sur le réaménagement de l'ancien site de l'INRS afin d'y installer un « campus de l'éducation, de la formation et de l'innovation ». Ce campus aurait vocation à intégrer le collège Jacques Callot, sis à Neuves Maisons, ce qui ne pourrait se faire qu'à enveloppe financière égale avec celle prévue à ce jour pour la restructuration de ce collège sur site. Cette étude devrait aboutir à la fin du premier semestre 2016.

1.5 – Territoire de Nancy.

Pour le nord - nord-ouest du Grand Nancy : collèges Jean de La Fontaine à Laxou, Claude Le Lorrain, Jean Lamour et Alfred Mézières à Nancy.

Le PCNG avait prévu en 2012 :

- de construire un collège neuf sur le site du collège Jean Lamour, boulevard de Scarpone,
- de construire un collège neuf sur le plateau de Haye. Implantation privilégiée : le terrain situé entre la caserne SDIS de l'avenue de la Libération et la salle des fêtes de Gentilly,
- de fermer, à l'issue des opérations mentionnées ci-dessus, les collèges La Fontaine à Laxou et Le Lorrain à Nancy.

Evolution des effectifs à l'horizon 2025 :

	Capacité d'accueil	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
LAXOU La Fontaine	450	243	243	221	230	226	215	215	220	222	215	210
NANCY Claude Le Lorrain	450	269	296	286	286	213	270	250	250	251	260	250
NANCY Alfred Mézières	350	369	381	382	291	235	255	230	235	241	253	253
NANCY Jean Lamour	350				103	197	254	227	230	230	216	229
Total		881	920	889	910	871	994	922	935	944	944	942

Les effectifs sur ce périmètre de quatre collèges sont stables voire en très légère augmentation, de 920 collégiens présents aujourd'hui à 942 prévus en 2025. Ils pourraient être accueillis dans trois collèges : « Plateau », J. Lamour et A. Mézières, sachant que :

- les deux actuels collèges du Plateau sont classés REP +,
- le nouveau collège J. Lamour ouvrira à la rentrée de septembre 2017
- ce territoire fait partie de *l'expérimentation nationale menée par le ministère de l'Education Nationale sur l'amélioration de la mixité sociale dans les collèges(1)*.

Un récent temps de travail associant les maires des communes de Nancy, Laxou et Maxéville, le président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et le président du Conseil départemental a permis de dégager un consensus sur les points suivants :

- une carte des collèges qui passe de 4 à 3 établissements. A savoir : un collège « Plateau » qui sera classé REP+, le collège Jean Lamour et le collège Alfred Mézières.
- La nécessité d'arrêter la sectorisation de ces collèges pour fin 2016, au plus tard, afin qu'elle soit opérationnelle à la rentrée scolaire de septembre 2017, date d'ouverture du collège Jean Lamour.
- La nécessité d'arrêter la localisation du nouveau collège « Plateau ».
- Le fait de mandater l'ADUAN afin de mener une étude, pour la fin du premier semestre 2016, sur les différentes possibilités d'implantation du collège « Plateau ».

Pour le sud - ouest du Grand Nancy : collèges Louis Armand et Frédéric Chopin à Nancy, Haut-de-Penoy, Monplaisir et Jacques Callot à Vandœuvre-lès-Nancy, Georges Chepfer à Villers-lès-Nancy et Victor Prouvé à Laxou :

Le PCNG en 2012 avait prévu :

- de construire un collège neuf à proximité du site d'ARTEM,
- de reconstruire à neuf les collèges Haut-de-Penoy à Vandœuvre-lès-Nancy et Chepfer à Villers-lès-Nancy,
- de fermer, à l'issue des opérations mentionnées ci-dessus, les collèges Monplaisir à Vandœuvre-lès-Nancy et Louis Armand à Nancy.

Evolution des effectifs à l'horizon 2025 :

	Capacité d'accueil	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
NANCY Louis Armand	350	285	264	285	287	272	277	288	289	290	286	280
VANDOEUVRE-LES-NANCY Haut de Penoy	400	405	413	415	395	397	404	407	427	421	430	434
VILLERS-LES-NANCY Georges Chepfer	300	310	298	272	252	249	256	262	274	311	316	313
LAXOU Victor Prouvé	500	275	290	290	290	295	300	310	318	320	326	326
VANDOEUVRE-LES-NANCY Jacques Callot	450	462	452	489	462	456	451	448	433	456	471	471
TOTAL		1737	1717	1751	1686	1669	1688	1715	1741	1798	1829	1824

Les effectifs, sur le périmètre de ces cinq collèges, restent stables voire en légère augmentation à l'horizon 2024, de 1 717 collégiens présents aujourd'hui

à 1 824 prévus en 2025. Aussi, il n’y a aucun ajustement à effectuer par rapport à la délibération initiale.

Le collège Monplaisir, à Vandœuvre-lès-Nancy, a fermé ses portes en septembre 2015, les élèves sont scolarisés vers le collège voisin Jacques Callot. Les élèves du collège Haut-de-Penoy à Vandœuvre-lès-Nancy ont été transférés de manière transitoire sur le site de Monplaisir afin de faciliter le déroulement du chantier de reconstruction de ce premier.

Pour l’est du Grand Nancy : collèges Edmond de Goncourt à Pulnoy, René Nicklès à Dommartemont, Jean Moulin à Tomblaine et Emile Gallé à Essey-lès-Nancy.

Le PCNG, en 2012, avait prévu de maintenir quatre collèges sur ce secteur :

- soit les quatre établissements actuels, ce qui impliquerait que des élèves de Saint-Max et d’Essey-lès-Nancy soient sectorisés au collège de Dommartemont afin de lui assurer des effectifs suffisants,
- soit, si les acteurs locaux le proposent et s’engagent à son cofinancement, en remplaçant le collège de Dommartemont par un nouvel établissement, mieux positionné dans l’est du territoire, afin d’assurer une sectorisation et des effectifs équilibrés aux quatre collèges.

Evolution des effectifs à l’horizon 2025 :

	Capacité d'accueil	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
DOMMARTEMONT René Nicklès	450	230	219	219	218	225	236	257	271	284	288	290
ESSEY- LES- NANCY Emile Gallé	520	509	486	501	523	520	530	540	543	473	570	574
MALZEVILLE Paul Verlaire	600	531	480	475	471	471	474	532	565	600	611	589
PULNOY Edmond de Goncourt	600	458	427	416	433	441	459	435	426	441	437	448
TOMBLAINE Jean Moulin	700	569	575	568	589	591	610	603	597	618	614	648
Total		2297	2187	2179	2234	2248	2309	2367	2402	2416	2520	2549

Les effectifs sur ce périmètre de quatre collèges sont en augmentation sensible, de 2 187 collégiens présents aujourd’hui à 2 549 prévus en 2025. Aussi, compte tenu de ces éléments, il n’y aucun ajustement à effectuer par rapport à la délibération initiale.

En effet, quatre collèges demeurent nécessaires pour accueillir l’ensemble des élèves de ce secteur avec toutefois un travail de sectorisation à mener afin de rééquilibrer les effectifs entre les différents établissements, notamment en direction du collège de Dommartemont.

1.6 – Territoire du Lunévillois.

Est-Lunévillois : Baccarat, Badonviller, Bénaménil, Blâmont et Cirey-sur-Vezouze.

Faute de consensus entre les acteurs locaux en 2012, le PCNG avait prévu :

- de maintenir en l’état la carte des collèges sur ce secteur,
- d’assurer la maintenance minimale de ces établissements, excluant toute opération de restructuration ou maintenance lourde.

Evolution des effectifs à l'horizon 2025 :

	Capacité d'accueil	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
BACCARAT	580	400	404	388	361	364	369	363	370	360	359	351
BADONVILLER Emile Fournier	300	150	134	144	141	150	149	139	132	126	110	113
BAYON de l'Euron	550	555	547	529	522	518	484	474	459	458	448	454
BENAMENIL René Gaillard	350	223	230	218	213	228	224	248	267	262	255	254
BLAINVILLE Langevin Wallon	600	416	429	438	429	430	423	437	421	408	406	369
BLAMONT du Château	300	170	158	147	141	148	150	140	127	113	109	112
CIREY SUR VEZOUBE de la Haute Vezouze	400	141	123	124	119	114	110	101	90	78	72	69
EINVILLE AU JARD Charles Duvivier	350	308	301	300	297	295	303	287	283	284	257	273
GERBEVILLER Eugène François	350	268	263	250	248	253	250	250	255	238	223	219
LUNEVILLE Charles Guérin	550	509	494	493	460	478	472	473	476	465	462	453
LUNEVILLE Ernest Bichat	650	546	562	574	596	632	637	626	618	602	604	591
Total		3686	3645	3605	3527	3610	3571	3538	3498	3394	3305	3258

Les études de l'INSEE et du Conseil départemental mettent en évidence la baisse considérable des effectifs dans ces établissements, de 3 645 collégiens présents aujourd'hui à 3 258 prévus en 2025, et notamment à Cirey-sur-Vezouze (moins de 70 élèves dans 10 ans).

Elle précise également que moins de 120 élèves fréquenteront les collèges de Blâmont et Badonviller en 2024, moins de 300 élèves dans les 3 collèges de Blâmont, Badonviller et Cirey-sur-Vezouze et seulement 900 élèves, à cette même date, dans les 5 collèges de l'Est-Lunévillois : Baccarat, Bénaménil, Badonviller, Blâmont et Cirey-sur-Vezouze.

Le contexte démographique doit entraîner un changement dans le déroulement programmé du *plan collèges nouvelles générations* et impose de trouver des solutions permettant aux collèges d'accueillir un nombre suffisant d'élèves afin d'y proposer une offre éducative et pédagogique de qualité aux familles de ce secteur géographique.

Enfin, le collège de la Haute-Vezouze, inauguré en 2010, possède les caractéristiques d'un *collège nouvelles générations* tandis que les collèges de Badonviller et de Blâmont, situés à une dizaine de kilomètres seulement du collège neuf de Cirey-sur-Vezouze, sont installés dans des bâtiments anciens qui nécessiteraient une restructuration lourde.

Aussi, au terme de huit années de débat sur le devenir des collèges de l'Est Lunévillois et compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé :

- De fermer le collège Emile Fournier à Badonviller le 31 août 2016 et de modifier la sectorisation du collège de la Haute-Vezouze à Cirey-sur-Vezouze afin d'accueillir, à compter du 1^{er} septembre 2016, en plus de sa population actuelle, les élèves fréquentant actuellement le collège

Emile Fournier à Badonviller et les élèves actuellement en CM2 au sein des écoles de Badonviller et de Pexonne qui entreront en 6^{ème} en septembre prochain.

A cette fin, les communes qui étaient rattachées au collège de Badonviller seront rattachées au collège de Cirey-sur-Vezouze. Cette nouvelle sectorisation permettra également d'assurer la continuité pédagogique entre les écoles élémentaires et le collège. Cette mesure sera mise en œuvre à la rentrée de septembre 2016. Les demandes de dérogations pour les quelques élèves dont la commune de résidence serait sensiblement plus proche du collège de Baccarat que de celui de Cirey-sur-Vezouze seront examinées avec bienveillance.

Présentée aux élus du territoire concerné et aux membres des conseils d'administration des collèges de Badonviller et Cirey-sur-Vezouze, le 20 janvier 2016, cette proposition a recueilli un avis favorable du CDEN, le 28 janvier 2016.

- De fermer le collège du Château à Blâmont le 31 août 2017 et de modifier en conséquence les sectorisations des collèges de Bénaménil et de Cirey-sur-Vezouze afin d'y accueillir, à compter du 1^{er} septembre 2017, les élèves du secteur de recrutement du collège de Blâmont. Cette nouvelle sectorisation sera définie en concertation avec les acteurs locaux concernés au cours des six prochains mois.

Le collège de Bénaménil fera à court terme, l'objet d'une opération de restructuration à neuf. Le département confirme ainsi sa haute ambition en termes d'éducation pour ce territoire en permettant à chaque enfant de fréquenter un collège qui lui donne toutes les chances de réussite scolaire, facilite son épanouissement et réponde ainsi aux enjeux éducatifs du XXIème siècle.

C'est ainsi que les trois *collèges nouvelles générations* de Baccarat, Bénaménil restructuré et Cirey-sur-Vezouze offriront, à terme, grâce à un investissement total d'une vingtaine de millions d'euros, environ 1 200 places d'accueil réparties de manière équilibrée sur ce territoire.

Par ailleurs, le Conseil départemental s'engage également à développer un service public de restauration scolaire mutualisé, autour de la cuisine centrale de Blâmont, destiné à offrir une alimentation équilibrée, de haute qualité et au meilleur coût, aux élèves des premier et second degrés de ce territoire.

Enfin, Valérie Beausert Leick, première vice-présidente, a été mandatée par le président du Conseil départemental pour rencontrer rapidement élus et acteurs locaux afin d'approfondir les questions soulevées, d'examiner avec eux et les services du Conseil départemental les réponses concrètes à y apporter afin de construire un plan d'actions pour l'avenir de l'Est-Lunévillois. Il s'inscrira nécessairement dans un esprit de mutualisation en s'articulant avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Lunévillois, avec le Contrat Territoires Solidaires et dans l'avenir avec le Pôle métropolitain.

2 - Etat d'avancement de la programmation des travaux 2012-2021

2.1 - Les opérations de construction, de restructuration à neuf et de restructuration partielle.

Le tableau ci-après présente, pour chacun des collèges concernés par une opération de construction neuve, de restructuration à neuf ou de restructuration lourde ou partielle, l'état d'avancement du projet.

La programmation initialement prévue est tenue dans l'ensemble :

Concernant les collèges neufs : 7 opérations sont engagées. Le démarrage des travaux a eu lieu en 2015 pour 3 collèges (Jean Lamour à Nancy, Haut-de-Penoy à Vandœuvre-lès-Nancy et Georges Chepfer à Villers-lès-Nancy) et la première tranche de travaux du collège Louis Marin à Custines a été livrée à la rentrée de septembre 2015, la deuxième tranche le sera courant 2016.

Les travaux des collèges de Homécourt et de Longlaville démarreront en 2016. Les acquisitions foncières pour le collège du site ARTEM sont en cours et les études de restructuration du collège de Bénaménil seront engagées dès 2016.

Concernant les opérations de restructuration à neuf : L'opération de restructuration globale du collège Pierre Brossolette à Rehon a démarré durant l'été 2015. Celle du collège Albert Camus à Jarville-la-Malgrange verra un démarrage des travaux à l'été 2016. Les études de maîtrise d'œuvre démarreront en 2016 pour le collège Robert Géant à Vézelize et le programme du collège Croix de Metz, à Toul, sera finalisé. Le programme du collège Bichat (en cité scolaire) à Lunéville est en cours d'étude. La dernière opération prévue est programmée en 2020.

Concernant les 33 opérations de restructuration partielle : 9 opérations sont actuellement en cours et 9 sont terminées. Au total 12 collèges seront concernés par ce type d'opération en 2016.

Le détail des opérations, qui figure dans le tableau ci-après, montre que toutes les opérations programmées dans le cadre du *plan collèges nouvelles générations* seront mises en œuvre d'ici 2020, dans le respect des engagements pris en juin 2012.

Territoires : 1 – Longwy / 2 – Briey / 3 – Terres de Lorraine / 4 – Val de Lorraine / 5 – Lunévillois / 6 – Nancy & couronne

Territoire	COLLEGE	programme	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Etat d'avancement
1	LONGLAVILLE	collège neuf										Etudes en cours. Démarrage des travaux en 2016
1	LONGWY	collège neuf										Programme en 2020
2	AUDUN LE ROMAN Gaston Ramon	collège neuf										Programme en 2018
2	TUCQUEGNIEUX Joliot Curie	collège neuf										Programme en 2020
2	HOMECOURT du Val de l'ORNE	collège neuf										Etudes en cours
4	CUSTINES Louis Marin	collège neuf										Travaux en cours. Première tranche livrée été 2015
6	VANDOEUVRE Haut de Penoy	collège neuf										Travaux en cours
6	VILLERS LES NANCY Georges Chepfer	collège neuf										Travaux en cours
6	NANCY secteur sud (ARTEM)	collège neuf										Acquisitions foncières en cours
6	NANCY secteur Plateau de Haye	collège neuf										Programme en 2019
6	NANCY Jean Lamour	collège neuf										Travaux en cours
5	BENAMENIL René Gaillard	collège neuf										Démarrage des études
1	REHON Pierre Brossolette	restructuration à neuf										Travaux en cours. Livraison première tranche été 2016
3	NEUVES MAISONS Jacques Callot	restructuration à neuf										Faisabilité en cours
3	TOUL Croix de Metz	restructuration à neuf										Programme en cours

Territoire	COLLEGE	programme	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Etat d'avancement
6	NANCY Alfred Mézières	accessibilité + thermique + réparations										
6	NANCY Guynemer	accessibilité + thermique + réparations										
6	NANCY La Craffe	accessibilité + thermique + demi-pension + réparations										
6	PULNOY Edmond de Goncourt	accessibilité + thermique + réparations										
6	TOMBLAINE Jean Moulin	accessibilité + thermique + réparations										
6	LUDRES Jacques Monod	réparations										

LEGENDE		programme
		études
		travaux

2.2 - Les opérations de maintenance courante.

Concernant les opérations de maintenance courante ou minimale dans les autres collèges (excepté ceux en cités scolaires), celles-ci se déroulent régulièrement et au fil du temps, dans la continuité de ce qui est déjà engagé. Elles se répartissent sur toute la période concernée par le *plan collèges nouvelles générations* et concernent l'ensemble des territoires.

2.3 - Les opérations dans les collèges situés en cités scolaires (hors le collège Bichat concerné par une restructuration à neuf).

Une programmation concertée a été élaborée, le 5 novembre 2015, par les services de la région et du département pour les opérations de restructuration partielle ainsi que les opérations d'aménagement et de grosses réparations des collèges situés en cités scolaires, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil régional ACAL et avec la participation financière du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Sont ainsi programmés en 2016 divers travaux d'entretien et de maintenance dans les cités scolaires de Briey, Lunéville, Pont-à-Mousson et Vandœuvre-lès-Nancy. Par ailleurs, la demi-pension de la cité scolaire Marquette, à Pont-à-Mousson, a été livrée courant 2015 et le programme de restructuration de la demi-pension de la cité scolaire Jacques Callot, à Vandœuvre-lès-Nancy, est en cours de réalisation.

2.4 – Vers un *plan collèges nouvelles générations* à énergie positive

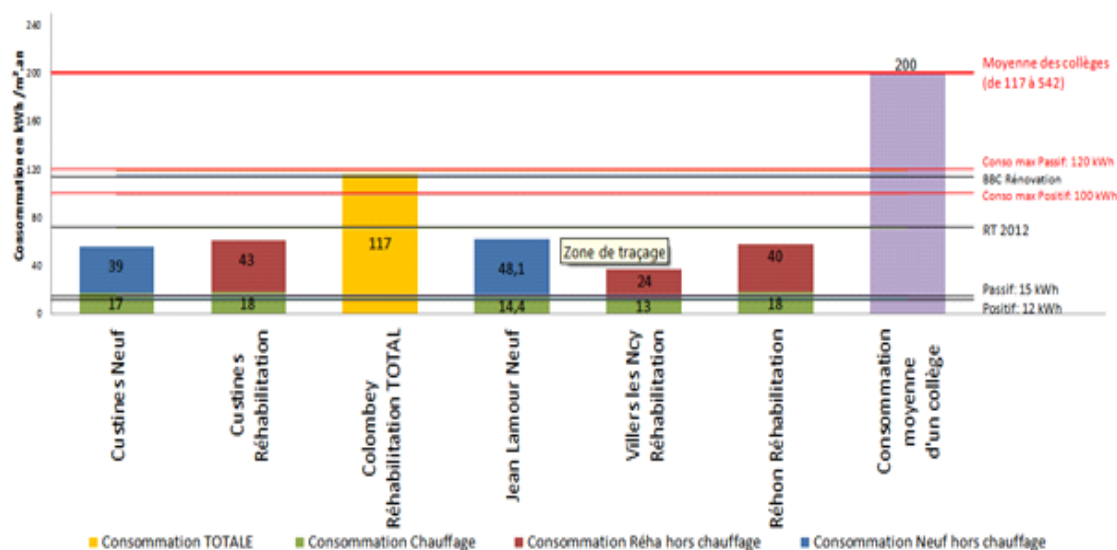
A travers le référentiel bâtiment adopté en juin 2012, le département affiche sa volonté que les bâtiments concernés par le *plan collèges nouvelles générations* atteignent des objectifs ambitieux en matière de performance énergétique. D'ores et déjà les projets cherchent à atteindre des niveaux supérieurs à ceux de la réglementation thermique 2012 (RT 2012) qui fixe la valeur de consommation énergétique globale à 71 kWh/m³/an pour les bâtiments neufs situés dans notre région. Elle prévoit dans les bâtiments existants une réduction de 30% des consommations énergétiques globales par rapport à l'état initial.

Dans cette perspective, le référentiel bâtiment du PCNG fixe les objectifs de performances énergétiques suivants :

- pour les bâtiments neufs, une consommation totale de 71,5 kWh/m³/an conforme à la RT 2012,
- pour les bâtiments en restructuration lourde une réduction de 50 à 60% par rapport à l'état initial,
- pour les restructurations partielles une économie de 30% de l'état existant.

A l'heure actuelle ces performances sont nettement dépassées (cf. graphique ci-dessous). Les opérations neuves parviennent à des performances de consommation énergétique inférieures de 50% aux valeurs de la RT 2012 et les restructurations lourdes permettent de réaliser jusqu'à 90% d'économie par rapport à la consommation en l'état initial des bâtiments.

Performance énergétique des collèges



Parallèlement à ces niveaux de performances, les objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique prévoient l'exemplarité énergétique des collectivités publiques. Les bâtiments publics devront répondre aux normes des bâtiments à énergie positive en produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment pour leur fonctionnement. Pour ce faire, ils devront en premier lieu atteindre une performance de consommation énergétique de niveau « Passif » et avoir recours aux énergies renouvelables.

Le niveau « Passif » est à atteindre sur le poste chauffage uniquement en excluant les postes de consommation d'eau chaude sanitaire, d'électricité, des ventilations et autres équipements consommateur.

L'ensemble des dispositions prises dans le cadre du *plan collèges nouvelles générations* aboutit d'ores et déjà à une recherche de performance énergétique qui se rapproche des objectifs de la loi sur la transition énergétique en ce qui concerne la caractéristique « bâtiment passif ». Les collèges Jean Lamour à Nancy, Georges Chepfer à Villers-lès-Nancy, Louis Marin à Custines, et Pierre Brossolette à Réhon répondent à ce critère.

Le collège de Custines suit une procédure de certification HQE et bénéficie d'un financement européen pour le recours à la géothermie.

Le collège Chepfer, à Villers-lès-Nancy, a été sélectionné au programme PREBAT de l'ADEME et bénéficiera d'un financement de 0,4M€ à ce titre et d'une labellisation PASSIVHAUS. De plus le dispositif CEE (certificat d'économie d'énergie) permet d'obtenir une aide financière pour l'ensemble des travaux d'amélioration thermique.

Un objectif de production d'énergie renouvelable complémentaire sera poursuivi et le département s'engagera encore plus avant en faisant que le foncier bâti comme non bâti de la collectivité devienne support à production d'énergie renouvelable. Cet objectif, auquel un budget de 20 M€ est alloué dans le cadre du PCNG, doit conduire les bâtiments du Conseil départemental à

commencer par les collèges, à devenir des bâtiments à énergie positive produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

La compacité des bâtiments existants, qu'il est prévu de restructurer partiellement, permet également qu'ils répondent aux critères des bâtiments passifs sous réserve d'y effectuer des travaux lourds sur l'ensemble du bâti et sur les installations techniques.

L'étude est faite au lancement de chaque opération de restructuration partielle, avec une analyse technique et financière permettant d'évaluer en coût global la pertinence et la faisabilité de l'opération pour atteindre cet objectif.

Ainsi, à travers les choix architecturaux essentiels qui répondent à des enjeux éducatifs, sociaux, culturels fondamentaux et qui, en même temps, relèvent avec détermination le défi de la transition énergétique et écologique, le département façonne, dans tous les territoires, un paysage des *collèges nouvelles générations* qui constitue un investissement durable pour l'avenir.

De plus, un groupement de commande a été mis en place avec les collèges pour les contrats de fourniture d'énergie et d'exploitation et de maintenance des chaufferies. Un suivi technique de ces contrats est réalisé par le pôle énergie, qui vise à améliorer le fonctionnement des chaufferies des collèges et obtenir des économies d'énergie par un meilleur entretien et une régulation optimisée des installations techniques ainsi qu'un suivi des consommations centralisé. Un premier bilan sera réalisé à l'issue de la saison de chauffe 2015-2016.

Le département a en outre participé à une évaluation de la qualité de l'air intérieur dans deux collèges en partenariat avec l'ADEME et AIRLOR et à une mission de coopération franco-québécoise avec le CAUE sur la qualité environnementale du patrimoine scolaire. Il est adhérent de LQE (Lorraine Qualité Environnement), association regroupant les acteurs lorrains du bâtiment autour de la transition énergétique et a participé au jury du prix LQE de la construction ainsi qu'au colloque de l'écoconstruction à Nancy.

3 - La programmation des travaux de sectorisation :

Depuis la loi du 13 août 2004, le département a la responsabilité de la définition de la sectorisation des collèges publics.

Au regard de la programmation des travaux dans les différents établissements, qui vous a été présentée ci-dessus, un retro planning a été établi en ce qui concerne les études de sectorisation des collèges qui en découlent et qui seront à mener.

En effet, il faut noter que le calendrier type concernant la sectorisation d'un établissement est le suivant :

Année	Phase
N - 2 ou 3	Concertation
N - 1	Finalisation
N - 1	Avis CDEN
N - 1	Délibération assemblée départementale
Année d'ouverture du ou des nouveaux collèges	Entrée en application nouvelle sectorisation

Compte tenu de ce calendrier, une programmation plus fine des études à mener a été réalisée et vous est présentée sous forme d'un tableau ci-après, elle vous permet de repérer les grandes échéances propres à ce dossier, entre 2016 et 2018.

(1) L'expérimentation nationale menée par le ministère de l'Education Nationale sur l'amélioration de la mixité sociale dans les collèges.

Le département s'engage avec le ministère de l'Education Nationale pour améliorer la mixité sociale dans les collèges. En effet, il s'agit là :

D'un enjeu de réussite, notamment pour les élèves les plus fragiles mais également pour les élèves issus des classes moyennes : eux aussi gagnent pédagogiquement à être dans un environnement mixte, à l'image de la société dans laquelle ils vivent. Offrir les meilleures chances de réussite dans un environnement professionnellement mixte, dans une société mixte, c'est permettre aux élèves d'évoluer dans un établissement mixte, c'est un principe de réalité.

D'une nécessité au fondement du sentiment d'appartenance de tous les enfants à un projet collectif qui rassemble autour des valeurs de la République.

D'un enrichissement pour la construction individuelle et citoyenne de chaque jeune.

Trois secteurs, situés sur la commune de Nancy, seront concernés par cette expérimentation. Les deux premiers s'articulent autour des constructions neuves du collège du « Plateau » et du collège situé sur le site d'ARTEM.

Le troisième secteur concerne le collège Guynemer et la cohérence entre son secteur de recrutement et celui d'une des écoles qui l'alimentent, l'école élémentaire Jean Jaurès.

Territoire	Collèges	Etudes de sectorisation Phase de concertation	CDEN	Délibération	Fin travaux programmée	Application de la nouvelle sectorisation
LONGWY	Longlaville Herserange	2016-2017	2017	2017	2018	Septembre 2018
BRIEY	Briey Jules Ferry	2016-2017	2017	2017	2018	Septembre 2018
	Collège de l'Orne					
	Joeuf	Fusion en septembre 2014 puis fermeture en septembre 2017				
	Homécourt					
NANCY COURONNE	Jean Lamour	2016	2016	2016	2017	Septembre 2017
	Collège neuf du plateau					
	Georges de la Tour					
	Alfred Mézières					
LUNEVILLOIS	Emile Fournier Badonviller	2016	28-01-16	14-03-2016		Fermeture Septembre 2016
	du Château Blâmont	2016	Fin 2016	Fin 2016		Fermeture Septembre 2017
	de la Haute Vezouze Cirey	2016	28-01-2016	14-03-2016		Septembre 2016
			Fin 2016	Fin 2016		Septembre 2017
	René Gaillard Bénaménil	2016	Fin 2016	Fin 2016	Septembre 2018	Septembre 2017

4 - La mise en œuvre de l'offre de service en termes d'accueil, d'entretien, de maintenance et de restauration :

Conformément à la délibération du 25 juin 2012, ce paragraphe constitue le volet 3 du *plan collèges nouvelles générations* et concerne la dotation en ATTEE des collèges, le développement de la mutualisation ainsi que l'accompagnement personnalisé des agents pour une meilleure professionnalisation et valorisation des métiers.

Référentiels ATTEE, surfaces, niveau de service et dotation :

Les deux premiers points d'étape qui vous ont été présentés sur le troisième volet du PCNG et la mise en œuvre des référentiels avec notamment la redéfinition des dotations en ATTEE, lors des sessions du 23 juin et du 15 décembre 2014, concluaient à un différentiel total de 12 postes affectés alors à l'enveloppe « DRH – transition » de la collectivité.

Le travail mené par les référents du service collèges depuis décembre 2014 permet de redéfinir la dotation en ATTEE pour les six collèges suivants :

Collèges	Dotation actuelle	Dotation PCNG
Haut-de-Penoy site Monplaisir à Vandoeuvre	10	8
Longlaville	8	6
Jules Ferry à Neuves-Maisons	10	9
F. Buisson à Thiaucourt	4,5	3,5
Albert Camus à Jarville	11,5	10,5
Emile Gallé à Lexy	12,5	11,5
Total	57	49

Soit un différentiel de 8 postes.

Le travail sur ces six établissements a été mené en parfaite concertation avec les équipes de direction et les agents qui leur sont rattachés.

Le développement de l'équipe des titulaires mobiles, autorisé en juillet 2014 à hauteur de deux postes supplémentaires est aujourd'hui opérationnel. Les 12 agents qui la composent assurent en priorité des renforts d'équipes notamment lors d'absences de courte durée.

Avec les 8 postes aujourd'hui libérés, le service collèges est en mesure de proposer un nouveau déploiement de l'équipe des agents mobiles. La gestion de ces personnels et leur encadrement seraient confiés aux référents du pôle ATTEE qui analyseront les besoins exprimés par les établissements avant de valider les affectations, toujours sur des remplacements ou renforts de courte durée.

Le développement de la mutualisation :

Comme il avait été décidé en juin dernier 2014, le périmètre d'intervention de chacune des deux EMAT a été étendu aux territoires voisins. Cela permet, à ce jour, de répondre à un maximum de collèges en attente de travaux de second œuvre du bâtiment.

Le principe de mutualisation des compétences inter-collèges est à ce jour opérationnel dans le domaine de la maintenance des bâtiments. Il concerne 14 agents qui sont disposés à accompagner leurs collègues sur un secteur géographique identifié et selon leurs domaines de compétences.

L'accompagnement personnalisé des agents pour une meilleure professionnalisation et valorisation des métiers :

Ce bilan permet de faire le constat suivant : parmi les 11 agents occupant initialement des postes calibrés classe 1 ou 2 et ayant, soit réussi un concours (3), soit obtenu une VAE (8) au début de l'année 2014, 3 agents avaient déjà pu évoluer vers des postes présentant une technicité particulière et calibrés tous grades, en 2014. A ce jour, ce sont 2 agents de plus, initialement affectés à des postes d'entretien et de restauration, qui exercent un métier d'agent de maintenance et d'entretien des espaces.

Par ailleurs, un certain nombre d'agents s'informent auprès du service collèges quant à leurs possibilités d'évolution ou de reconversion professionnelle, éventuellement par le biais d'un bilan de compétences préalable. Environ 20 situations ont été suivies ou sont en cours d'étude en lien avec les services de la DRH, avec un taux de réussite qui approche les 50%.

Enfin, une action menée par les référents entretien du service collèges concerne plus particulièrement le métier de l'entretien de locaux.

La convention de juin 2012 dans son article 2 « offre de service en termes d'accueil, d'entretien, de maintenance et de restauration » faisait effectivement état de la demande de reconnaissance des agents dans le domaine de l'entretien des locaux et de leurs besoins de formation.

Une réflexion engagée au sein de l'équipe des référents territoriaux a conduit à proposer une action de formation spécifiquement consacrée au métier de l'entretien. Ces formations sont organisées au sein même de l'établissement par les référents, « formateurs internes », elles ont débuté en juillet 2015 pour se terminer en juillet 2016, environ 350 agents auront été formés.

Cette dynamique qui vise à faire de tout collège dans le département de Meurthe-et-Moselle un établissement qui propose des conditions d'accueil, d'études et de travail de haute qualité est également bien engagée, en complément du volet architectural, sur le plan de l'offre de service en termes d'accueil, d'entretien, de maintenance et de restauration.

Tous les collèges s'y sont engagés à des degrés différents en fonction de leurs conditions propres mais avec la volonté de faire évoluer les choses. Ce paragraphe traduit les effets mesurables, à ce jour.

En conclusion, ce quatrième rapport de point d'étape du *plan Collèges nouvelles générations* est partie intégrante d'une démarche qui vise à informer l'ensemble de l'assemblée départementale de l'avancée de ce plan qui constitue LA priorité de la collectivité pour l'année 2016 et les années à venir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Jedi 17 Mars 2016** est ouverte à 14 H 09, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de Mmes **MAYEUX Sophie**, **PAILLARD Catherine** et **M. PENSALFINI Eric**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **M. MARCHAL Michel**, Mmes **LASSUS Anne** et **MARCHAL-TARNUS Corinne**, à l'exception de **M. BLANCHOT Patrick**, excusé.

DELIBERATION

RAPPORT N° 39 - MISE EN OEUVRE DU PLAN COLLÈGES NOUVELLES GÉNÉRATIONS - - POINT D'ÉTAPE

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 39 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les propositions, ci-dessous, contenues dans le rapport :

- l'actualisation du PCNG compte tenu des nouvelles études démographiques,
- l'état d'avancement de la programmation des travaux 2012-2021,
- la programmation des travaux de sectorisation,
- les modifications de la carte des collèges et de la sectorisation pour 2016.

- autorise son président à demander à M. le préfet de prendre l'arrêté de fermeture du collège Emile Fournier de Badonviller, au 31 août 2016,

- et arrête, à compter du 1^{er} septembre 2016, la nouvelle sectorisation du collège de Cirey-sur-Vezouze qui englobera l'actuel secteur de recrutement du collège de Badonviller.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre :

- déclarent voter pour,

- à l'exception de la partie 1.6 Territoire du Lunévillois. Est-Lunévillois : Baccarat, Badonviller, Bénaménil, Blâmont et Cirey-sur-Vezouze, pour laquelle ils s'abstiennent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Meurthe-et-Moselle Departmental Council, which is circular and contains a central emblem with a figure and a cross. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Mathieu KLEIN